

Étaient présents :

Le maire
Les conseillers

Luc Trépanier
Laurent Barbé
Jake Chadwick
Jean Dubois
Marc Fredette
Stephen Lloyd
Bruce MacNab

La secrétaire-trésorière
et directrice générale

Caroline Dion

1. Résolution 2012-60 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2012-61 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2012

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2012 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le maire Luc Trépanier remercie le conseiller Lloyd et sa famille pour les travaux exécutés dans le Centre communautaire pour l'amélioration des lieux. Le conseiller Stephen Lloyd rajoute qu'il est toujours dans l'attente d'objets souvenirs pour garnir les tablettes

Le maire Luc Trépanier remercie également les conseillers pour l'installation des pancartes sur l'utilisation des conteneurs. Les instructions étant maintenant clairement affichées, il n'y a plus aucune raison de ne pas les connaître et les suivre.

Il soulève aussi que des gestes d'intimidation ont été dirigés contre certaines membres du conseil et des employés. Cette situation est inacceptable et des mesures seront prises pour empêcher ces actions.

La Collecte de sang des 4 villages aura lieu à l'hôtel de ville d'Huberdeau le 14 août, de 13h30 à 19h30.

Il informe également qu'un projet de ferme forestière est présentement en discussion avec la MRC des Laurentides, la Ferme Morgan et les municipalités de Montcalm et Barkmere, pour la gestion de forêts en terres publiques.

3.2 Correspondances

Le maire Luc Trépanier informe du décès de Monsieur Donald Olmstead, résident de Barkmere.

Courriel reçu de M. Michel Gagnon, conjoint de Suzanne O'Shaughnessy, demandant que l'accès au lac soit permis pour les membres des familles de l'extérieur de Barkmere.

3.3 APLÉ

Pas de représentant présent.

3.4 Suivi de la dernière séance

Le couvercle du conteneur du chemin Florestine a été réparé.

3.5 Période de questions

| | |
|---------------------|--|
| Bruce Perron | Demande que le MRNF ferme le chemin forestier situé derrière chez-lui. |
| Alvaro Perez | Quand les quais seront-ils installés pour le parc? |
| Alvaro Perez | N'aurait-il pas été possible de mieux planifier d'avance les aléas ? |
| Alvaro Perez | Pourquoi avoir commandé les quais avant que tout soit planifié ? |
| Alvaro Perez | Pourquoi mettre des dates si on est incapable de planifier les embuches ? |
| Kevin O'Shaughnessy | Pour le niveau de l'eau du lac, le barrage ne sert-il pas à ça ? |
| Alvaro Perez | L'utilisation de l'eau javel comme nettoyant pour les bateaux n'est-ce pas contre indiqué ? |
| Alvaro Perez | Pour s'assurer que chaque embarcation soit nettoyée, pourquoi ne pas exiger une preuve de décontamination comme il se fait à Labelle ? |
| Liliane Miller | Comment se fait-il qu'un inconnu avait en sa possession une clé des barrières pour l'accès au lac ? |
| Jean Mathieu | Concernant les affiches installées par la Ville à l'entrée du chemin Duncan, qui a payé pour ses pancartes et pour les caméras ? |
| Jean Mathieu | Suivant la démission de M. Yvon Dion, qui a la pagette ? |
| Yvon Dion | L'endroit où sont situés les pancartes sur le chemin Florestine étant un terrain privé, avez-vous obtenu la permission du propriétaire ? |
| Jean Mathieu | Il n'y a plus d'inspecteur à la municipalité ? |
| Marie-France Énard | Le conteneur à gros rebut situé au débarcadère ne devrait-il pas être là en permanence ? |
| Kevin O'Shaughnessy | Voulez-vous savoir qui met des matières non autorisées dans les conteneurs ? |
| Yvon Dion | Remercie le conseil pour le nettoyage |

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale, Caroline Dion, présente son rapport pour le mois de juillet 2012:

- Permis (5), certificats d'autorisation (10), pompage septique (4): voir liste ci-jointe.
- Mutations (3) :
 - Acte de correction de l'acte de vente, entre Judith Ellen Merrifield et William Richard Fleming et Paul Tully Fleming, ajoutant le lot 3, rang 5, cadastre du canton d'Arundel, circonscription foncière d'Argenteuil; (76 Patry)
 - Acte de vente, de William Richard Fleming à Paul Tully Fleming, lots 2-15 et 2-16, Rang 5, cadastre du canton d'Arundel et lot 3-P Rang 5, cadastre du canton d'Arundel, circonscription foncière d'Argenteuil (76 Patry)
 - Acte de vente, entre Aaron Karch et Cynthia O'Doherty et Robert Picotte et Gisèle Couturier, lots 3-P et 4-P, rang 7, cadastre du canton de Montcalm, circonscription foncière d'Argenteuil, (2031-1 LDE)

Elle informe également que le chemin des Jésuites sera nivelé prochainement

Elle déplore l'état de malpropreté autour des conteneurs à déchets;

4.2 Ressources Humaines

4.2.1 Résolution 2012-62 – Contrat pour services professionnels - Urbanistes

Considérant le besoin urgent de combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Considérant les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) et le Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels;

Considérant l'offre de service reçu de la firme Urba+ Consultants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere mandate la firme Urba+ Consultants pour la fourniture de services de support technique en inspection municipale;

Que les honoraires soient sur la base d'une banque d'heures de 11 à 15 jours de travail selon les modalités suivantes;

- 340\$/jour, pour 6 heures par jour
- Frais de déplacement par jour de travail de 75\$
- Heure en extra au tarif de 75\$/heure;
- Surplus par jour de travail de fin de semaine de 50\$;

Que tout membre du personnel fourni par Urba+ Consultants à ce titre se voit attribuer, pour la durée de la présente entente, les pouvoirs du fonctionnaire désigné en vertu du Règlement sur les permis et certificats #204.

ADOPTÉE

4.3 Comptes à payer

Résolution 2012-63 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

| Ville de Barkmere | | | | |
|--|---------------------------------------|-------------|------------|---|
| Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant | | | | |
| No. | Bénéficiaire | Montant | Date | Explication |
| 3239 | Gabriel Carrière-Thibault | \$543.15 | 2012/07/17 | Paie pour période finissant 2012-07-12 |
| 3240 | Dion, Yvon | \$990.01 | 2012/07/17 | Paie finale - Superviseur des installations |
| 3241 | Dion, Yvon | \$418.50 | 2012/07/17 | Dépenses - Superviseur des installations |
| EFT-31 | Hydro-Québec | \$33.43 | 2012/07/17 | Électricité - Débarcadère |
| EFT-30 | Hydro-Québec | \$183.00 | 2012/07/17 | Électricité - Hôtel de Ville |
| EFT-29 | Hydro-Québec | \$323.75 | 2012/07/20 | Électricité - Luminaires de rue |
| EFT-24 | Bell Mobilité Pagette | \$35.62 | 2012/07/20 | Pagette premier répondant |
| 3237 | Clermont, Alexandre | \$1,189.73 | 2012/07/27 | Paie pour période finissant 2012-07-28 |
| 3238 | Dion, Caroline | \$1,739.06 | 2012/07/27 | Paie pour période finissant 2012-07-28 |
| EFT-35 | Bell Canada | \$141.06 | 2012/08/09 | Téléphone - Hôtel de Ville |
| EFT-34 | Bell Mobilité | \$90.83 | 2012/08/09 | Téléphones mobiles - employés |
| EFT-32 | Mastercard | \$158.81 | 2012/08/09 | Dépenses - Hôtel de Ville |
| 3244 | Dion, Caroline | \$1,739.06 | 2012/08/10 | Paie pour période finissant 2012-08-11 |
| EFT-33 | Receiver General of Canada (DAS) | \$1,448.50 | 2012/08/10 | Retenues - Juillet 2012 |
| | | \$9,034.51 | | Total - Règlement 213 |
| 3242 | Ministre des Finances du Québec (CEH) | \$538.00 | 2012/08/11 | Demande d'autorisation - parc |
| 3243 | Clermont, Alexandre (annulé/void) | \$0.00 | 2012/08/11 | Paie finale - Inspecteur en bâtiment |
| 3245 | Apur | \$1,569.41 | 2012/08/11 | Honoraires professionnels - urbanisme |
| 3246 | Dion, Yvon | \$250.00 | 2012/08/11 | Travaux d'entretien divers |
| 3247 | Hydraunav Inc. | \$756.68 | 2012/08/11 | Bouée - Pointe des Jésuites |
| 3248 | Lechasseur Avocats Ltée | \$664.84 | 2012/08/11 | Frais légaux - chemins illégaux |
| 3249 | Matériaux R. McLaughlin Inc. | \$356.88 | 2012/08/11 | Matériaux pour enseignes |
| 3250 | Ministre des Finances du Québec (CEH) | \$32.27 | 2012/08/11 | Analyse d'eau |
| 3251 | MPMAG Inc. | \$2,242.01 | 2012/08/11 | Arpentage - parc |
| 3252 | MRC des Laurentides | \$13.03 | 2012/08/11 | Interurbains - téléphonie IP |
| 3253 | Municipalité du Canton Arundel | \$2,750.00 | 2012/08/11 | Premiers répondants - 1er & 2e trimestres |
| 3254 | Carrière-Thibault, Gabriel | \$1,074.62 | 2012/08/11 | Paie pour période finissant 2012-08-08 |
| 3255 | Miller Dion, Iona | \$1,128.24 | 2012/08/11 | Paie pour période finissant 2012-08-08 |
| 3256 | Pompape sanitaire Mont-Tremblant | \$155.22 | 2012/08/11 | Location de toilette mobile |
| | TOTAL | \$20,565.71 | | |

ADOPTÉE

5. Urbanisme

5.1 Résolution 2012-64 – Nomination au CCU

Considérant le règlement 205 et la résolution 2012-21 renouvelant le mandat des membres du CCU jusqu'au 10 mars 2013;

Considérant qu'il y a un poste à pourvoir au sein du CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que Madame Marie-France Émard, résidente de Barkmere, soit nommée à titre de membre du CCU, jusqu'au 10 mars 2013:

ADOPTÉE

6. Services publics

6.1 Sécurité et protection

6.1.1 Résolution 2012-65 – Approbation pour la location-achat en commun d'un transporteur d'eau usagé pour le service d'incendie Huberdeau-Montcalm

Considérant l'entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, intervenue entre les municipalités d'Arundel, d'Huberdeau, de Montcalm et la Ville de Barkmere;

Considérant que ladite entente telle qu'amendée stipule que « L'achat en commun de bâtisses, terrains, véhicules, équipements, nécessitant un amortissement, devra être approuvé par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente »;

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC des Laurentides stipule que le secteur 4 de ladite MRC doit posséder deux autopompes et un camion-citerne pour la couverture incendie de l'ensemble de notre territoire;

Considérant que les camions-citernes des municipalités d'Arundel et d'Huberdeau ne rencontrent plus les exigences de la SAAQ;

Considérant que le coût estimé pour un transporteur d'eau usagé de 1500 gallons est environ 115,000 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Ville de Barkmere approuve la location-achat en commun d'un transporteur d'eau usagé de 1500 gallons, pour le service incendie Huberdeau-Montcalm. _

ADOPTÉE

7. Loisirs et culture

7.1 Parcs

7.1.1 Résolution 2012-66 – Achat des quais pour le parc

Considérant le projet de parc pour les résidents et l'installation de quais pour la baignade;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat des quais;

Considérant que ce projet a reçu l'approbation de la MRC quant à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Pacte rural 2011-2012;

Considérant la soumission reçue de Quais Laurentiens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere achète des quais de Quais Laurentiens, incluant l'installation;

Que le coût des quais n'excèdent pas la somme de 22 000,00\$, incluant les taxes.

Que la partie non subventionnée de cette somme soit appropriée du Fonds des parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

7.1.2 Résolution – 2012-67 – Bail d'un terrain pour le parc pour les résidents

Considérant l'offre reçue de la Maison de l'Immaculée-Conception quant à la location d'un terrain pour l'établissement du parc pour les résidents;

Considérant le plan et la désignation technique préparés par des arpenteurs-géomètres quant à la délimitation des limites de ce terrain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere loue de la Maison de l'Immaculée-Conception pour une période de quinze (15) ans pour la somme de 1\$ par année, le terrain décrit au plan et désignation technique joints à la présente résolution comme en faisant partie intégrante;

Qu'à l'échéance du terme, ce bail soit renouvelable pour des périodes successives de deux (2) ans;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le bail.

ADOPTÉE

8. MRC et Affaires gouvernementales

8.1 Rapport du Maire

Le maire Luc Trépanier informe du dernier Conseil des maires de la Mrc. Les demandes de Pacte rural de la Ville ont été acceptées. Un nouveau règlement a été adopté pour contrôler la cueillette porte à porte. Les revenus provenant des Éco-Centres sont insuffisants pour assurer leur auto-financement. La situation du Centre jeunesse Vert-Pré a été discutée.

8.2 Résolution 2012-68 – Appui à la municipalité d’Huberdeau

Considérant que le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport a récemment annoncé la fermeture du Centre jeunesse des Laurentides – Campus Huberdeau en mars 2014;

Considérant que près de 40 employés au centre habitent la municipalité d’Huberdeau et que 80 employés habitent le territoire de la MRC des Laurentides sur un total de 120 employés;

Considérant qu’un pourcentage considérable de la clientèle du Centre provienne du territoire de la MRC des Laurentides;

Considérant qu’il est nettement préférable de prioriser un centre en région, éloigné du milieu urbain pour ce type d’organisation;

Considérant les répercussions économiques et sociales d’une telle décision pour la région ouest de la MRC des Laurentides;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et résolu à l’unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere dénonce la décision du gouvernement;

Que la Ville de Barkmere appuie la municipalité d’Huberdeau dans ses démarches contre la décision du gouvernement;

Qu’une copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, à la municipalité d’Huberdeau, à la MRC des Laurentides ainsi qu’au député

ADOPTÉE

9. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 septembre 2012, à 10h00, dans le Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 Résolution 2012-69 - Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, Secrétaire-trésorière

| PERMIS DE CONSTRUCTION | | | | | | |
|----------------------------------|------|------------|------------|----------------|------|---|
| 07-juil-12 | 2012 | C | 13 | Installation s | 2840 | Nouvelle installation septique |
| 14-juil-12 | 2012 | C | 14 | Construction | 1999 | Nouveau gazebo |
| 26-juil-12 | 2012 | C | 15 | Construction | 3521 | Nouvelle abri de bois de chauffage |
| 27-juil-12 | 2012 | C | 16 | Installation s | 7072 | Nouvelle installation septique |
| | 2012 | C | 17 | Installation s | 8611 | Nouvelle installation septique |
| 28-juil-12 | 2012 | C | 18 | Rénovation | 8481 | Rénovation intérieur (murs et plafonds en pins) |
| CERTIFICAT D'AUTORISATION | | | | | | |
| 06-juil-12 | 2012 | CA | 22 | Ouvrage rive | 2414 | Rénovation du quai et du radeau |
| 07-juil-12 | 2012 | CA | 23 | Ouvrage rive | 3935 | Rénovation du quai (refaire une partie de la plateforme de l'abri à bateau) |
| 13-juil-12 | 2012 | CA | 24 | Abattage d'a | 5999 | Abattage d'arbres morts et dangereux |
| 13-juil-12 | 2012 | CA | 25 | Abattage d'a | 8580 | Abattage d'arbres morts et dangereux |
| 13-juil-12 | 2012 | CA | 26 | Abattage d'a | 5998 | Abattage d'arbres dangereux |
| 14-juil-12 | 2012 | CA | 27 | Ouvrage rive | 2240 | Refaire la plateforme du quai de l'abri à bateau et sa passerelle |
| 14-juil-12 | 2012 | CA | 28 | Ouvrage rive | 1403 | Rénovation (changer des planches sur le quai - plateforme) |
| 20-juil-12 | 2012 | CA | 29 | Ouvrage rive | 2220 | Rénovation du quai de l'abri à bateau, sans agrandissement de la plateforme |
| 21-juil-12 | 2012 | CA | 30 | Abattage d'a | 3521 | Abattage d'un arbre mort et malade |
| 21-juil-12 | 2012 | CA | 31 | Ouvrage rive | 2606 | Rénovation de la toiture de l'abri à bateau et moyen de contrôle de l'érosion |
| SEPTIC PUMPING | | | | | | |
| 06-juil-12 | 8170 | M. Fortin | 2012-06-01 | G. Miller | | |
| 06-juil-12 | 1187 | R. Hartley | 2012-06-13 | G. Miller | | |
| 25-juil-12 | 2360 | W. Trower | 2012-07-11 | Sani T | | |
| 27-juil-12 | 6670 | R. Mearns | 2012-07-17 | Sani T | | |